



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/SR.1455
30 mai 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1455e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 4 avril 1996, à 10 heures

Président : M. BANGURA (Sierra Leone)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

DÉPART DU PRÉSIDENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et des services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées ultérieurement dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 10 h 40.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen du rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1842)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le rapport du Groupe de travail à composition non limitée concernant l'organisation des travaux du Comité (A/AC.109/L.1842), qui contient la synthèse des débats et les recommandations adoptées à la séance que ce Groupe a tenue le 29 mars 1996. Les membres du Groupe de travail étant les mêmes que ceux du Comité spécial, et toutes les questions évoquées dans le rapport ayant été débattues au Groupe de travail, le Président propose que le rapport soit examiné dans son ensemble.

2. Il en est ainsi décidé.

3. M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie) relève dans le rapport à l'examen une inexactitude et une contradiction. En effet, au paragraphe 5 d) iii) du rapport, on se demande comment assurer que les puissances administrantes fournissent au Comité, régulièrement et en temps utile, des informations à jour sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'Article 73 e) de la Charte des Nations Unies. Or l'Article en question stipule que les puissances administrantes communiquent ces informations au Secrétaire général et non au Comité. La délégation russe n'a pas d'objection à ce que les informations en question soient communiquées également au Comité, mais il importe de se conformer aux termes de la Charte.

4. Par ailleurs, il y a contradiction entre les paragraphes 7 et 11 du rapport. D'une part, il est dit au paragraphe 7 qu'en l'absence du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (auteur de la proposition tendant à incorporer le Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au Comité spécial), le Groupe de travail a décidé de suspendre le débat sur la question jusqu'à ce que le Groupe de travail ait la possibilité d'entendre le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exprimer ses idées en faveur de l'incorporation. D'autre part, il est dit au paragraphe 11 que le calendrier des séances du Sous-Comité et du Comité spécial pour 1996 devait rester inchangé. Ces deux décisions sont contradictoires. Il importe, de l'avis de la délégation russe, que le Comité écoute l'Ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et comprenne ses vues avant de prendre une décision.

5. Il se pose qui plus est une question de pouvoir de décision : M. Chtcherbak ne voit pas comment le Groupe de travail peut décider de quoi que ce soit, bien que ce terme soit employé dans le rapport. Un groupe de travail ne peut pas prendre de décision, il peut tout au plus adopter des recommandations reflétant les positions de tous ses membres.

6. M. SAMADI (République islamique d'Iran) rappelle que le Sous-Comité des petits territoires a été chargé par l'Assemblée générale de recevoir les informations des puissances administrantes et d'examiner la situation dans les petits territoires, et que ce mandat ne peut être modifié que par une décision de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail peut étudier des propositions visant à renforcer l'efficacité des travaux du Comité et du Sous-Comité, mais

/...

ces propositions ne peuvent être mises en oeuvre que si l'Assemblée générale les avalise. Il n'est donc pas possible de modifier les programmes de travail du Comité spécial et du Sous-Comité pour la cinquantième session.

7. M. DOUDECH (Tunisie) estime lui aussi qu'il serait bon que le Groupe de travail ait la possibilité d'entendre l'Ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exprimer ses idées en faveur de l'incorporation. La délégation tunisienne est favorable à cette proposition, qui ne doit pas être perçue comme revenant à supprimer le Sous-Comité puisque les questions dont il est saisi demeureront à l'ordre du jour du Comité spécial. L'incorporation proposée présenterait de nombreux avantages pratiques. Elle permettrait notamment aux délégations de trouver le temps d'assister à toutes les séances, celles-ci étant dès lors regroupées de manière plus rationnelle. Elle permettrait également de remédier aux problèmes d'organisation et d'emploi du temps impartis qui se sont posés les années précédentes et ont entraîné un gaspillage inadmissible en période de crise financière. Ces changements s'inscriraient donc dans le cadre de la restructuration entreprise pour améliorer la gestion et rationaliser les travaux de l'Organisation. Rapprocher les séances du Comité et du Sous-Comité ou les fusionner, en prévoyant un nombre suffisant d'heures de travail, permettrait en outre de convoquer les pétitionnaires une seule fois, au lieu de les faire revenir à différentes dates.

8. En ce qui concerne le paragraphe 12, M. Doudech estime que le Groupe devrait, là aussi, poursuivre ses travaux sur le programme de travail en présence de l'Ambassadeur de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

9. M. YARKA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que son ambassadeur, qui a proposé l'incorporation, est actuellement absent de New York, mais que son retour est imminent. Il serait utile que le Comité l'écoute à son retour avant de poursuivre l'examen du programme de travail.

10. Selon M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie), les interventions des représentants de la Tunisie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soulignent la nécessité de revenir sur la question de l'incorporation un peu plus tard, par exemple au début de la semaine suivante, pour l'examiner quant au fond et prendre une décision. Il ne s'agirait que de reporter le débat de quelques jours, et cela permettrait également de procéder à un examen plus approfondi de la question du calendrier des réunions du Comité et du Sous-Comité.

11. La délégation russe souhaite faire quelques propositions concernant le programme de travail du Comité et le rapport à l'examen. Elle espère tout d'abord que, dans un souci de conformité avec la Charte des Nations Unies, le Secrétariat pourra corriger l'inexactitude relevée au paragraphe 5 d) iii) du rapport.

12. Ensuite, pour ce qui est du programme du Comité spécial en 1996, un consensus s'était dégagé lors de la séance du Groupe de travail tenue le 29 mars sur les grandes orientations, mais certains points plus précis, notamment l'organisation du séminaire régional, avaient suscité des divergences. La délégation russe estime, à cet égard, que le Comité spécial ne saurait ignorer les difficultés financières que traverse l'ensemble du système des Nations Unies. Il ne peut réussir dans son action que s'il prend en compte tout

un faisceau d'éléments : les intérêts des peuples des territoires non autonomes, l'opinion générale des membres du Comité et le point de vue du Secrétariat de l'ONU.

13. Ce dernier a fait savoir que, compte tenu de la crise financière, il préférerait que le séminaire soit reporté. Plusieurs délégations s'y opposent catégoriquement et insistent pour que le séminaire se tienne en mai en Papouasie-Nouvelle-Guinée. M. Chtcherbak pense que ce débat reflète un manque d'informations sur la situation financière et demande au Président de prier le Contrôleur ou l'un de ses représentants de donner au Comité des précisions sur ces questions. Cela permettrait de prendre en connaissance de cause les décisions qui s'imposent au sujet du séminaire, et serait également utile au Comité dans ses travaux de l'année à venir. Lorsqu'il décidera de la date et du lieu du séminaire, le Comité devra tenir compte, avant tout, des intérêts des peuples des territoires non autonomes. Ces séminaires étant organisés à l'intention de leurs représentants, ce sont eux qui sont le mieux placés pour décider où et quand ils doivent se tenir. La délégation russe propose donc que le Président du Comité engage sans tarder des consultations et une correspondance avec les puissances administrantes pour déterminer si les représentants des peuples des territoires non autonomes souhaitent tenir un séminaire à la date prévue en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cela permettrait au Comité de préciser la position des territoires non autonomes mais aussi de déterminer quels seront les participants au séminaire et, donc, de mieux le préparer. Il serait prématuré de se prononcer sur la date et le lieu du séminaire avant d'avoir reçu les réponses des représentants des territoires non autonomes.

14. La délégation russe a adressé au secrétariat du Comité une lettre dans laquelle elle demandait, notamment, comment le Comité pourrait réaliser des économies sans que cela nuise à l'exécution de son mandat. Elle demandait également une analyse comparative des coûts de l'organisation du séminaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à New York. M. Chtcherbak souhaite connaître la réponse à ces questions.

15. M. RIVERO ROSARIO (Cuba) prend note avec appréciation du rapport du Groupe de travail sur le programme de travail du Comité pour 1996, mais fait observer que le premier trimestre de l'année est déjà passé, et la lenteur avec laquelle avancent les travaux préoccupe vivement la délégation cubaine. Il est, à son avis, grand temps de prendre des décisions fermes en la matière. L'une des questions à régler à cet égard est celle de la tenue éventuelle d'un séminaire régional, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est offerte à accueillir sur son territoire en mai, et le représentant de Cuba voit assez mal comment on pourrait avoir le temps de contacter les participants et de tout organiser d'ici là.

16. Bien que n'y opposant pas d'objection, la délégation cubaine ne voit pas l'utilité de la proposition du représentant de la Fédération de Russie tendant à inviter le Contrôleur à venir exposer la situation financière au Comité. Le Secrétaire général lui-même et d'autres hautes personnalités de l'ONU ont déjà fait un tel exposé le mois dernier devant une salle comble, et chacun sait que la situation financière de l'Organisation est déplorable. Mais, d'une part, certains États Membres ont acquitté leurs contributions depuis et, de l'autre, l'Assemblée générale a déjà approuvé le budget-programme en ce qui concerne les

activités du Comité. Faire comparaître le Contrôleur devant le Comité semblerait donc superflu, d'autant plus que, si connaître le point de vue du Secrétariat peut être utile, le Comité ne saurait pour autant laisser le Secrétariat le guider dans ses travaux.

17. La décision de tenir ou non ce séminaire ne doit pas non plus être fonction de ce qu'en diront les puissances administrantes. Si on attend que celles-ci donnent leur avis, l'on risque de se retrouver au siècle suivant sans avoir jamais tenu de séminaire. Or, la délégation cubaine estime qu'il s'agit ici d'une question de décision politique et de mandat à accomplir. Quant à savoir s'il vaut mieux tenir le séminaire dans le Pacifique, où se trouvent la plupart des territoires non autonomes, ou au Siège à New York, il serait peut-être utile de déterminer les coûts comparatifs de l'une et l'autre solution.

18. Passant ensuite à la question de l'incorporation du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au Comité plénier, le représentant de Cuba dit n'avoir pas encore reçu de documents sur lesquels engager ses réflexions et souhaite remettre l'examen de la question à une date ultérieure. Il partage néanmoins l'opinion exprimée par la délégation iranienne, et estime que modifier le mandat du Sous-Comité ou du Comité lui-même ne relève pas de ce dernier, mais de l'Assemblée générale. On ne peut donc, à son avis, rien changer aux décisions touchant la session en cours, notamment pour ce qui est des dates de réunion du Comité et du Sous-Comité, et la délégation cubaine propose de poursuivre le débat sur l'idée avancée par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en attendant que l'Assemblée se prononce sur la question.

19. M. KHAN (Secrétaire du Comité), en réponse à l'une des questions posées par la délégation russe, dit que le Secrétariat a fait effectuer une estimation des dépenses qu'entraînerait la tenue du séminaire au Siège, d'une part, et à Port Moresby, de l'autre : les chiffres estimatifs sont de 144 600 dollars pour Port Moresby et 179 000 dollars pour New York; il coûterait donc 34 000 dollars de plus d'organiser cette réunion à New York. Par ailleurs, la demande de documents exposant la situation financière de l'Organisation et les incidences de la crise sur les programmes concernant la décolonisation a été transmise au Contrôleur.

20. M. YARKA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) rappelle que l'objectif des réunions régionales est de donner la possibilité aux populations intéressées de participer aux travaux du Comité et d'exprimer leurs vues. Ces réunions ayant lieu à tour de rôle dans la région des Caraïbes et celle du Pacifique, où sont situés la majorité des derniers territoires non autonomes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a offert, comme elle l'avait fait en 1993, d'accueillir le séminaire de cette année, après avoir consulté les pays de la région. Par ailleurs, elle n'estime pas nécessaire d'attendre que les puissances administrantes fassent connaître leur position sur la question car le temps presse. En tout état de cause, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'inclinera devant le choix que fera le Comité en ce qui concerne le lieu de la réunion.

21. M. AL-ATTAR (République arabe syrienne) considère que la proposition visant à incorporer le Sous-Comité au Comité plénier est très importante dans la mesure où son adoption contribuerait pour beaucoup à rationaliser les travaux. Elle

/...

n'en nécessite pas moins un examen approfondi, qui pourrait avoir lieu lorsque le Comité se réunira en juillet. Cela dit, il faudrait aussi que l'Assemblée générale se prononce par une résolution car c'est elle qui a créé le Comité. S'agissant du lieu où se tiendra le séminaire, il ne semble pas utile d'en discuter plus longtemps puisque le Secrétaire du Comité vient d'indiquer qu'il serait moins coûteux d'organiser cette réunion hors Siège.

22. Selon M. AKBARUDDIN (Inde), le Comité devra examiner les propositions relatives à l'incorporation du Sous-Comité à une séance ultérieure, comme il vient d'être suggéré, avant d'en saisir, le cas échéant, l'Assemblée, afin qu'elle se prononce par une résolution. À cet égard, un autre organe est chargé d'examiner la question de la réforme du système des Nations Unies et il serait plus approprié que ce soit lui qui examine cette question.

23. Par ailleurs, la proposition visant à entendre le Contrôleur, ou l'un de ses représentants, exposer les difficultés financières de l'Organisation aurait pour effet de créer un précédent fâcheux. Tout organe se réunissant pour étudier son programme de travail pourrait alors demander au Secrétariat de venir lui expliquer une situation connue de tous dans les grandes lignes alors que des organes, dont c'est expressément le mandat, sont chargés d'en étudier les détails. Qui plus est, les membres du Comité ne sont pas suffisamment qualifiés pour apprécier rapidement les éventuelles incidences des difficultés financières de l'Organisation sur les travaux du Comité. Il serait donc extrêmement difficile à la délégation indienne d'accepter que le Comité demande une mise au point tous les deux ou trois mois, alors même qu'il entend fonctionner dans les limites des ressources qui lui ont été allouées aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale.

24. Enfin, compte tenu des informations présentées par le Secrétariat en ce qui concerne le coût de l'organisation du séminaire, le Comité devrait accepter l'offre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La question se pose toutefois de savoir si le Comité devra attendre le retour du représentant de ce pays avant de se prononcer.

25. Mme KHAN-CUMMINGS (Trinité-et-Tobago) dit que le Comité dispose de très peu de temps pour prendre d'importantes décisions concernant son programme de travail et, pour cette raison, donne parfois l'impression de s'efforcer de reconstruire une maison tout en y habitant. S'agissant des questions relatives à l'organisation du séminaire et à la restructuration des travaux du Sous-Comité, il ne faut pas perdre de vue que les informations dont celui-ci dispose sur les territoires non autonomes lui sont communiquées par les représentants de ces territoires, à l'occasion des séminaires, et par les pétitionnaires. Or, ces derniers viennent exprimer leurs vues devant le Comité après que le Sous-Comité se soit réuni. Il serait donc bon de réorganiser le calendrier des activités de façon que le Sous-Comité ait effectivement accès aux informations qu'ils communiquent. À cet égard, l'objectif doit être de parvenir à une meilleure coordination des activités et à une utilisation plus efficace de tous les moyens dont le Comité dispose pour s'acquitter de son mandat.

26. M. JENIE (Indonésie) dit que, s'agissant de l'incorporation du Sous-Comité au Comité plénier, le Groupe de travail est d'avis de reporter l'examen de la question pour étudier plus avant la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le calendrier des réunions de ces deux organes devrait donc rester inchangé tant qu'aucune décision n'aura été prise. D'autre part, la délégation indonésienne est favorable à l'organisation d'un séminaire en 1996 et considère, compte tenu des informations communiquées par le Secrétariat, qu'il serait préférable que cette réunion se tienne à Port Moresby. Elle n'a par ailleurs aucune objection à ce que le Contrôleur prenne la parole au Comité, les informations qu'il communiquerait pouvant être fort utiles pour l'organisation du séminaire. Enfin, s'associant aux propos du représentant de Cuba, elle n'estime pas nécessaire de consulter les puissances administrantes avant de tenir le séminaire.

27. M. SAMADI (République islamique d'Iran), rappelant sa précédente intervention, réaffirme qu'il faut attendre que l'Assemblée générale ait pris une décision avant de procéder à toute modification concernant le Sous-Comité. Le Comité spécial est le seul organe de l'Organisation des Nations Unies qui traite de la décolonisation, il n'y a donc pas de double emploi dans ce domaine. Il a déjà rationalisé ses travaux en limitant la durée de ses sessions. C'est d'ailleurs la délégation iranienne qui a proposé, en 1994, que le calendrier de ses réunions soit établi de façon plus judicieuse. D'autre part, si l'on considère les chiffres présentés par le Secrétariat, on s'aperçoit que le coût de l'organisation du séminaire est relativement modeste par rapport aux autres activités de l'Organisation, et ce pour une question dont l'Organisation s'occupe depuis de longues années et qui n'a rien perdu de son actualité : plusieurs territoires ne sont toujours pas autonomes et de nombreuses populations vivent encore dans des conditions proches de la colonisation. Le séminaire a pour objectif de promouvoir la décolonisation, et rien ne saurait justifier qu'il soit annulé cette année alors que la crise financière de l'Organisation donne une dimension politique à cette question. D'ailleurs, tous les membres du Comité seraient d'accord pour réduire, le cas échéant, les autres dépenses, mais il faut que le séminaire ait lieu, dans les limites des ressources prévues et avec la participation des représentants des territoires non autonomes. Enfin, le Comité devra adopter le calendrier de ses activités dès la présente séance car aucune autre réunion officielle n'est prévue avant le mois de juin.

28. M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie) se joint aux délégations qui ont exprimé le besoin de recevoir de plus amples informations avant de prendre une décision. Ainsi, malgré la réponse apportée par le Secrétariat, serait-il utile d'entendre le Contrôleur, ou l'un de ses représentants, car cela aiderait les membres du Comité à mieux apprécier les aspects financiers de l'organisation du séminaire. À ce sujet, on peut se demander comment il a été possible d'estimer le coût de cette réunion alors qu'on ne sait pas encore exactement qui y participera. Il faut à ce sujet rappeler que le séminaire organisé l'année passée avait réuni 11 membres du Comité, 8 représentants du Secrétariat, et seulement 4 représentants des territoires non autonomes, qui appartenaient presque tous à des organisations non gouvernementales. Si le Comité ne prépare pas mieux le séminaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est plus que probable que les représentants du Secrétariat et du Comité constitueront la majorité des participants et que les dépenses serviront principalement à couvrir leurs frais de voyage et leurs indemnités de subsistance. Or, dans sa déclaration sur la situation financière de l'Organisation, le Secrétaire général a clairement annoncé que la première mesure d'économie serait la réduction des dépenses liées

aux voyages. Il convient d'ajouter que cette mesure s'applique même aux déplacements des adjoints du Secrétaire général alors qu'il s'agit de missions de diplomatie préventive et de maintien de la paix qui touchent la vie de milliers de personnes. Il importe donc d'être mieux informé sur la question financière.

29. Par ailleurs, les représentants des territoires non autonomes doivent être consultés au sujet de l'organisation du séminaire. Certaines délégations ont estimé que l'on ne pouvait pas confier cette tâche aux puissances administrantes. La délégation russe ne partage pas cet avis et rappelle qu'il est prévu, à l'alinéa d) du paragraphe 5 du rapport du Groupe de travail, de développer les relations avec les puissances administrantes et, du sous-alinéa i), d'étudier les moyens d'assurer la pleine participation de ces dernières aux travaux du Comité. Il faut donc demander l'opinion des représentants élus des territoires non autonomes, et ne pas se hâter de prendre des décisions concernant des questions aussi importantes. Cela étant entendu, la délégation russe est favorable à la tenue du séminaire.

30. Le PRÉSIDENT rappelle que toutes les puissances administrantes ont été invitées à coopérer avec le Comité afin de faire en sorte que les intérêts des populations des territoires intéressés soient dûment protégés.

31. M. DOUDECH (Tunisie), répondant aux délégations qui estiment impossible d'examiner cette année la proposition tendant à fusionner le Sous-Comité et le Comité, fait observer que le problème ne tient pas à la fusion en elle-même, et qu'il ne s'agit pas d'une question de fond mais d'une question de procédure. Même si les programmes de travail des deux organes ont déjà été adoptés par l'Assemblée générale, il n'y aurait aucun mal à rapprocher les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs en réaménageant les séances du Sous-Comité et du Comité de manière à examiner ensemble les questions relatives à la décolonisation. Cette démarche permettrait de renforcer l'efficacité du Comité spécial et s'inscrirait dans le cadre des réformes en cours au sein de l'Organisation. Le représentant de la Tunisie propose qu'au lieu de fixer les travaux du Sous-Comité en juin et ceux du Comité en juillet, on pourrait par exemple faire en sorte que les travaux du Sous-Comité se tiennent à la mi-juin et soient immédiatement suivis de ceux du Comité. Il espère que le Secrétariat pourra faire des propositions dans ce sens.

32. S'agissant de l'organisation du séminaire, le représentant de la Tunisie dit que c'est la première fois qu'il en entend parler. Il pense néanmoins, après avoir écouté les autres orateurs, qu'il se pose une question de principe. Si la décision d'organiser le séminaire relève bien de la compétence du Comité, il n'en faut pas moins déterminer quels sont les objectifs et l'utilité de cette réunion, préparer un dossier comme pour toutes les autres conférences et, une fois qu'il aura été établi que le séminaire est nécessaire à la réalisation des objectifs, essayer de convaincre tous ceux qui n'en sont pas partisans. Il convient d'examiner la question en profondeur, et le Comité ne peut donc pas se prononcer à la séance en cours.

33. Mme YAO YUHUA (Chine) partage le point de vue exprimé par d'autres délégations au sujet de la fusion du Sous-Comité et du Comité. Elle pense qu'il

vaut effectivement mieux attendre le retour de l'Ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour entendre son point de vue et réexaminer la question.

34. La plupart des délégations sont favorables à l'organisation du séminaire. Il ressort clairement de l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme qu'il faudrait terminer les travaux et entendre le point de vue des populations concernées de manière à éclairer le Comité. Il existe encore des divergences au sein du Comité mais on peut encore reprendre le dialogue et chercher un consensus. Il convient de tenir compte de la position de la délégation russe qui a indiqué à maintes reprises qu'il faudrait entendre le point de vue du Secrétariat. Il convient de noter également que, sans être un pays riche, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, compte tenu des difficultés financières de l'Organisation, proposé d'accueillir le séminaire, témoignant ainsi de son attachement à la cause de la décolonisation. Le Comité ne peut que lui exprimer sa gratitude.

35. S'agissant de la troisième question, le calendrier des réunions, la délégation chinoise n'a pas d'avis particulier et est disposée à se rallier à l'avis général.

36. Le PRÉSIDENT, faisant le point de la situation, dit que le Comité doit se prononcer sur différents aspects du rapport du Groupe de travail. S'agissant de la question de l'incorporation du Sous-Comité au Comité plénier, toutes les délégations s'accordent à reconnaître que le Comité ne peut modifier les mandats mais peut continuer d'examiner les moyens de renforcer l'efficacité de ses travaux. Le Comité attendra le retour du Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée afin d'obtenir des éléments concrets qui serviront de base à un examen de fond.

37. Toutes les délégations sont d'accord sur l'opportunité et l'utilité d'un séminaire régional. S'agissant toutefois de la recommandation du Groupe de travail, il semble que les délégations tunisienne et russe soient les seules à avoir exprimé des réserves quant à la nécessité de prendre une décision au cours de la séance. Le Président demande aux membres du Comité d'exprimer brièvement et concrètement leur position sur ce qu'il conviendrait de décider.

38. M. DOUDECH (Tunisie) précise qu'il n'a pas émis de réserve au sujet de l'organisation du séminaire et n'a fait qu'exprimer son point de vue sur une question de principe. La question ayant été examinée en profondeur la semaine précédente, il se rallie par solidarité à la position des autres délégations.

39. M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie) n'est pas d'accord avec l'analyse de la situation faite par le Président : d'autres délégations ont en effet exprimé des doutes quant à l'opportunité de prendre une décision sur le champ sans disposer des informations voulues. Il partage toutefois l'avis des autres délégations sur la nécessité de tenir un séminaire qui soit bien organisé. Il pense qu'il faut revenir sur l'examen de deux questions : celle concernant la fusion du Sous-Comité et du Comité, qui pourra être examinée après le retour du Président du Sous-Comité, et celle relative à l'organisation du séminaire, en espérant que d'ici là le Comité aura eu l'occasion d'entendre le représentant du Bureau du Contrôleur.

40. Cette démarche n'entraînerait qu'un retard de quelques jours dans les travaux du Comité, mais celui-ci aurait la certitude qu'il n'aurait pas agi à la hâte sans tenir compte des faits. L'intervention de la délégation russe ne porte pas sur la nécessité d'organiser ou non le séminaire mais tend plutôt à reporter à la semaine suivante l'examen de la question une fois que le Comité aura entendu le représentant du Secrétariat.

41. Pour M. JENIE (Indonésie), il importe que le Comité entende le Contrôleur le plus tôt possible afin de pouvoir se prononcer et organiser le séminaire en mai comme prévu.

42. M. SAMADI (République islamique d'Iran) estime que la position du Secrétariat est on ne peut plus claire, et que tout report pour entendre de nouveau ce point de vue est inutile et ne peut que retarder les travaux. La décision d'organiser le séminaire en mai peut être adoptée à la séance en cours.

43. S'agissant du calendrier des réunions du Comité, M. Samadi est d'avis que le Comité doit se prononcer à la séance en cours en tenant compte de la proposition de la Tunisie. Le rapprochement des séances du Sous-Comité de celles du Comité dépend des ressources dont disposent les services de conférence, mais pour 1996 ces réunions doivent se tenir séparément, aux dates prévues.

44. M. TAPÍA (Chili) souscrit à la proposition relative à l'intégration des deux organes mais, comme l'a indiqué la délégation tunisienne, cette intégration doit être, dans un premier temps, d'ordre fonctionnel en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision au sujet de l'intégration structurelle.

45. La délégation chilienne est vivement intéressée par la tenue du séminaire qu'elle juge très important, mais la question fondamentale est de savoir où et quand ce séminaire sera organisé. Elle pense que les informations fournies par le Secrétariat clarifient la question du lieu. En ce qui concerne l'opportunité du séminaire, elle partage le point de vue selon lequel le travail du Comité est très important, celui-ci étant le seul organe chargé de la question de la décolonisation. Il importe toutefois de tenir compte de la réalité des conditions de travail et des difficultés financières que traverse l'Organisation. La délégation chilienne partage l'avis du représentant de l'Indonésie selon lequel il convient d'entendre tous les points de vue, mais le plus tôt possible, pour avoir le temps de bien organiser le séminaire si celui-ci doit se tenir en mai comme prévu.

46. Le PRÉSIDENT propose au Comité d'adopter le rapport du Groupe de travail dans son ensemble.

47. M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie) rappelle que plusieurs délégations jugent opportun de reporter temporairement la prise d'une décision sur la question. La délégation russe pense que le Comité n'est pas absolument tenu de se prononcer le jour même. Il faudrait essayer de trouver un consensus afin que certaines délégations n'aient pas le sentiment qu'il n'a pas été tenu compte de leur position.

48. Le PRÉSIDENT insiste pour que le Comité adopte le rapport du Groupe de travail dans son ensemble.

49. M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie) dit que le Comité ne peut approuver le rapport tel quel, car celui-ci contient au paragraphe 3 une erreur importante qu'il convient de corriger. Par ailleurs, la délégation russe tient à exprimer des réserves : si le Comité ne veut pas tenir compte du sage conseil tendant à reporter de quelques jours la décision afin de parvenir à un consensus, la délégation russe demande que sa position soit fidèlement consignée dans les documents pertinents.

50. Le PRÉSIDENT propose d'adopter le rapport tel qu'il sera modifié pour tenir compte des arguments de la Fédération de Russie, étant également entendu que la position de la délégation russe sera consignée dans les documents pertinents.

51. Il en est ainsi décidé.

DÉPART DU PRÉSIDENT

52. Le PRÉSIDENT annonce son départ prochain et fait ses adieux aux membres du Comité, qu'il préside probablement pour la dernière fois.

53. M. SAMADI (République islamique d'Iran), Mme YAO YUHUA (Chine), Mme KHAN-CUMMINGS (Trinité-et-Tobago), M. DOUDECH (Tunisie), M. RIVERO ROSARIO (Cuba), M. YARKA (Papouasie-Nouvelle-Guinée), M. AL-ATTAR (République arabe syrienne), M. CHTCHERBAK (Fédération de Russie), M. AKBARUDDIN (Inde), M. TANOH-BOUTCHOUE (Côte d'Ivoire), M. SOW (Mali), M. TAPÍA (Chili), M. JENIE (Indonésie) et M. MILLETTE (Grenade) expriment leur gratitude au Président pour le talent et le doigté avec lequel il a exercé ses fonctions et lui souhaitent plein succès dans sa vie nouvelle.

La séance est levée à 13 heures.